



## Appel à projets

### « Ensemble pour l'intergénérationnel »

#### Ville Amie des Aînés 2024-2025

#### Dépôt des dossiers du 14 octobre au 29 novembre 2024

A remplir sur le site de la ville de Caen via le lien suivant :

<https://caen.fr/formulaire/appel-projet-ensemble-pour-lintergeneracionnel>

Possibilité d'un envoi par mail à l'adresse suivante : [contact.vaa@caen.fr](mailto:contact.vaa@caen.fr) ou d'un envoi postal : CCAS de Caen – Mission Bien Vieillir, 45 rue de Bernières, 14012 Caen Cedex 1

### 1/ Contexte

Par délibération municipale du 21 janvier 2021, la Ville de Caen s'est engagée officiellement dans la démarche de labellisation « Ville Amie des Aînés ». En 2022, les habitants investis dans cette démarche **ont indiqué leur souhait de renforcer et de développer les actions intergénérationnelles**. Un appel à projets intergénérationnels a été impulsé par la ville en 2023 et a rencontré un réel succès. La ville de Caen souhaite reconduire cet appel à projets dont l'objectif principal vise à encourager le déploiement de projets intergénérationnels sur le territoire Caennais.

### 2/ Critères d'éligibilité pour les porteurs de projet

- Être une structure associative, un établissement scolaire, une structure seniors, **hors sociétés commerciales**.
- Les projets déposés s'inscrivent dans une des thématiques suivantes : artistique, culturelle, sportive, environnementale
- Les structures devront désigner **une personne référente** afin d'assurer le suivi du projet.
- Un projet doit être **porté par une seule structure** mais il est pensé, co-construit et rédigé en étroite collaboration avec les partenaires.
- Les intervenants doivent être **des professionnels qualifiés** dont la structure est garante.
- Les projets doivent se dérouler entre le **1<sup>er</sup> janvier 2025 et le 30 juin 2025**.
- Il est possible pour les porteurs de la première édition de déposer un dossier mais la thématique ainsi le(s) partenaire(s) doivent être différents de ceux du projet adressé par ce même porteur dans le cadre de l'appel à projets intergénérationnels du CCAS de la ville de Caen 2023.

### 3/Critères de sélection du projet

- Le projet doit s'adresser à au moins un tiers de seniors.
- Une valorisation du projet doit être envisagée par un temps fort en fin de celui-ci réunissant les participants au projet et donnant à voir des actions menées. Le porteur du projet s'engage à inviter le référent Mission Bien Vieillir du CCAS sur ce temps.
- La dynamique partenariale vise la mise en place de plusieurs séquences d'animations dans le cadre du projet déposé.
- Le calendrier ainsi que les moyens proposés sont réalistes.
- L'impulsion d'une dynamique sur le quartier sera appréciée.

#### 4/Démarche et attendus des projets déposés

- **Elaboration du projet** : Bien identifier les partenaires et co-construire le projet.
- **Dépôt du dossier de candidature pour le vendredi 29 novembre minuit, dernier délai.** Le formulaire de candidature est disponible sur le site de la ville de Caen via le lien suivant : <https://caen.fr/formulaire/appel-projet-ensemble-pour-lintergenerationnel>  
Possibilité d'un téléchargement et d'un envoi par mail à l'adresse suivante [contact.vaa@caen.fr](mailto:contact.vaa@caen.fr) ou d'un envoi postal : CCAS de Caen – Mission Bien Vieillir, 45 rue de Bernières, 14012 Caen Cedex 1.
- **Le financement** ne peut faire l'objet d'un report et doit être utilisé sur la période fixée par le calendrier opérationnel, 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2025.  
Les dossiers sélectionnés pourront bénéficier d'une subvention allant jusqu'à 800 euros. Le versement de la subvention sera effectué en deux parties (50 % après sélection du projet et 50 % à la remise du bilan qualitatif et quantitatif). La subvention doit servir au financement de prestations et d'achats en lien direct avec l'action menée. Elle fera l'objet d'un remboursement en tout ou partie en l'absence de réalisation de cette action.
- **Convention** :  
Une convention sera signée entre le porteur du projet et le CCAS. Celle-ci permettra de stipuler clairement le descriptif du projet, le plan de financement, le calendrier, les bénéficiaires.
- **Evaluation** : le projet terminé devra faire l'objet d'une évaluation quantitative et qualitative par le porteur du projet.
- **Valorisation** :  
La prise de photos/vidéo permettra également de valoriser le projet et d'en faire son suivi.  
Le porteur du projet veillera à ce que les personnes présentes sur les photos/vidéo aient donné leur autorisation en lien avec le droit à l'image. Un document spécifique d'autorisation de publication d'une photographie/vidéo/enregistrement de voix sera transmis au porteur en début de projet.

#### **Contact** :

Mission Bien Vieillir - Ville Amie des Aînés

[contact.vaa@caen.fr](mailto:contact.vaa@caen.fr)

02 31 52 04 83